SPIRAL
STEF
BLACK
PANTHERS
BLACK
PANTHERS
THONON

PROCES VERBAL ASSOCIATION - BLACK PANTHERS THONON
ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE du 30 septembre 2025

Émargement :

Membres présents du Comité directeur :

- Benoit SIROUET,
- Frédéric GUYON,
- Fabien COCHET,
- Laurent LABRUNE,
- David MARTIN,
- Éric MONCORGÉ,
- Michaël ALCARAZ,

Membres excusés du Comité directeur

- Stéphane MACHETTO,
- Aurélien MOCQ

Licenciés présents :

- BACCONNET Olivier licences 2024-2025, COMBET Fabienne, DAVOINE Lucas, DAYRES Pierre-Yves, DUFOURNET Vivian, GIRANDIN Nadine, MERIGUET Antoine, MOENNE LOCCOZ Elise, TOFFOLI Christophe, Jacqueline SIROUET (validation des listes des licenciés et participants en présence de Xavier VITTET)

Licenciés excusés :

- ALLIROL Baptiste, AMEWOUAMEY Théophile, ASSOUNE Romain, CAMPILLO Matthias, CHATAIN Auriane (pouvoir à Jean Michel LEROY), FILLON Etienne, FOURQUET Laurent, LEFORESTIER Hélène (pouvoir à JACQUIER Jennifer), LERIVRAY Flavien, NAVAUX Jean-François, OLLIVIER Aurélie (pouvoir à Xavier VITTET), POUDADE Marc, SIROUET Patricia (pouvoir à Benoit SIROUET), TABORA José, TISSCHAUSER Léo, TURNBULL Odell, Jean Michel LEROY, DO NASCIMENTO Jean-philippe, Fabien DUCOUSSO.

Elu(e)s et personnalité(e)s présents :

- Philippe LAHOTTE, adjoint mairie de Thonon chargé des sports, loisirs et de la vie associative
- Patricia MAHUT, conseillère départementale de la Haute-Savoie
- Michel CAPLOT, président de l'Office Municipal des Sports de Thonon
- Fréderic JACQUET, conseiller municipale d'Allinges
- Marc PAQUIER, commissaire aux comptes du cabinet AUDICE.

Élu(e)s et personnalités excusés :

- Christophe ARMINJON, maire de Thonon-les-Bains
- Richard BAUD, conseiller départemental de la Haute-Savoie pour le canton de Thonon-les-Bains

Salariés présents :

- Xavier VITTET
- Isaline BALTHASAT (3P)

Salariés excusés :

- Larry LEGAULT
- Paul BARILLOT
- Charles TORNO
- Fabien DUCOUSSO (3P)

Ouverture de l'assemblée générale à 19h06.

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE du 30 septembre 2025

1. Ouverture de séance par le Président (Benoit SIROUET).
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour par le Président (Benoit SIROUET).
3. Présentation des comptes annuels des exercices clos
   - 31.12.2021
   - 31.12.2022
   - 31.12.2023
   - 31.12.2024
4. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes établis par le cabinet AUDICE pour chaque exercice, par Paul-Henri MARMOUD.
5. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementaires 2024.
6. Approbation des comptes des exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 par le Président (Benoit SIROUET).
7. Quitus à donner aux administrateurs/dirigeants pour la gestion.
8. Questions diverses par le Président (Benoit SIROUET).
9. Clôture de la séance par le Président (Benoit SIROUET).
10. Vin d'honneur

BLACK PANTHERS – OUVERTURE DE SEANCE
ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE du 30 septembre 2025

Le président des Black Panthers, Benoit SIROUET ouvre l'assemblée général financière, la première de l'existence de l'association et rappelle le contexte.

Le président demande à l'assemblée de se prononcer sur les votes prévus à l'ordre du jour par un vote à main levée.

- 0 Abstention
- 0 Contre

Voté à l'unanimité.

Le président passe la parole à Paul-Henri MARMOUD du cabinet d'expertise comptable AUDREX à Thonon.

BLACK PANTHERS
PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DES EXCERCIES CLOS
ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE du 30 septembre 2025

L'Association Black Panthers Thonon a été dans l'obligation de nommer un commissaire aux comptes suite au dépassement du montant des subventions publiques perçues. C'est çà dire que l'association doit recevoir au moins 153 000 €uros des subventions publiques (sauf subvention européenne).

Le commissaire aux comptes est désigné lors d'une assemblée générale pour une durée de 6 ans, donc de 6 exercices. Ce dernier dépend du Tribunal de Grande Instance.

Le statut et les missions du commissaire aux comptes sont définis par l'article L.823-9 du Code de commerce. Il a pour principale mission de vérifier que les règles de fonctionnement et de financement ont été respectées par l'expert-comptable ou le service comptable qui a établi les comptes. Une fois la vérification effectuée, il peut certifier les comptes sans réserve ou émettre des réserves. Le cas échéant, il peut également refuser de certifier les comptes de l'association. De plus, il doit informer les autorités compétentes s'il détecte des actes frauduleux dans la gestion financière de l'association.

L'association procède au dépôt des comptes annuels et à la publication des comptes au Journal officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE). Le rapport annuel du commissaire aux comptes est annexé à la publication.

La présence d'un commissaire aux comptes permet de rassurer les partenaires publics au moment d'une demande de subvention, les membres de l'association sur le sérieux de la gestion, les donateurs sur le respect des bonnes pratiques et la bonne utilisation des fonds. En résumé, il assure la transparence dans la gestion de l'association.

En règle générale, la durée d'un exercice comptable pour une association est de 12 mois calée sur l'année civile avec une clôture au 31 décembre.

La période de l'exercice sportif de l'Association Black Panthers Thonon démarre le 01/09 et se termine le 31/08.

Tableau comparatif entre les comptes annuels transmis pour l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du commissaire aux comptes pour les exercices comptables de l'année 2021 à 2024 :

Association Black Panthers Thonon

	Comptes Annuels AGO	Comptes Annuels Rapport CAC AGO 30/09/2025
01/07/2020 - 31/12/2021	70 886	70 886
01/01/2022 - 31/12/2022	-90 470	-139 810
01/01/2023 - 31/12/2023	10 078	-32 539
01/01/2024 - 31/12/2024	-14 944	-14 667

BLACK PANTHERS – LECTURE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR CHAQUE EXCERCICE
ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE du 30 septembre 2025

Lecture de l'intégralité du rapport du commissaire aux comptes pour chaque exercice en expliquant plus particulièrement le point « 2.1 Motivation des réserves » *(cf. en annexes le rapport commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2021, le rapport commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2022, le rapport commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2023, le rapport commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2024).*

Les réserves sont les mêmes pour l'exercice de 2021, 2022 et 2023 où seuls les montants changent :

2. Fondement de l'opinion avec réserve
2.1 Motivation des réserves

En raison de l'insuffisance de procédures de contrôle interne, nous n'avons pas pu :
• nous assurer de l'exhaustivité des recettes liées aux manifestations (… €uros) et ventes de marchandises (… €uros), et de l'impossibilité de les justifier au moyen d'autres procédures. En conséquence, nous n'avons pas pu valider ces montants du chiffre d'affaires de la comptabilisé au 31 décembre ainsi que les encaissements.
• vérifier le correct respect du principe de séparation des exercices concernant les recettes relatives au « sponsoring » (… €uros).
• disposer de l'exhaustivité des justificatifs comptables, en raison de l'absence de procédure de conservation des documents ce qui a limité dans les sondages relatifs à la réalité des charges comptabilisées.

1ère réserve : Jusqu'ici l'Association Black Panthers Thonon n'avait pas de procédure de l'exhaustivité des recettes liées à ses différentes manifestations (Foire de Crête, Loto, …) et ventes de marchandises. De ce fait, le commissaire aux comptes n'a pas pu valider les montants du chiffre d'affaires au 31 décembre et des encaissements. Cette conséquence explique l'écart de résultat des exercices comptables entre le résultat de l'AG ORDINAIRE et le résultat du rapport du commissaire aux comptes.

2ème réserve : La durée de l'exercice sportif de l'Association Black Panthers Thonon est du 01/09 au 31/08 alors que le versement des subventions et autres correspond à l'année civile.
Ce décalage nécessite un reclassement comptable des recettes et donc de proratiser entre le nombre de trimestres de l'année sportive (du 01/09 au 31/08) et le nombre de trimestres de l'année civile (du 01/01 au 31/12).
Cette conséquence amène une révision des recettes pour chaque exercice.

On constatera qu'entre l'exercice comptable 2021 et l'exercice comptable 2024, cette particularité a été intégrée. En effet, l'écart de résultat pour l'exercice 2024 n'est plus que de 277 €uros entre le résultat de l'AG ORIDNAIRE et le résultat du rapport du commissaire aux comptes.

3ème réserve : L'Association Black Panthers Thonon n'est pas encore équipée de logiciel pour la gestion électronique des documents. *De ce fait, la conservation des documents et des factures n'est pas suffisamment structurée et rend la vérification complexe.*

Les réserves pour l'exercice de 2024 montrent déjà un progrès puisqu'il ne reste plus que la réserve sur l'insuffisance de procédure de l'exhaustivité des recettes liées à ses différentes manifestations et ventes de marchandises. Ce point est en cours d'amélioration et les premiers fruits de cette amélioration se constateront sur l'exercice comptable de 2025.

BLACK PANTHERS – LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES POUR CHAQUE EXCERCICE ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE du 30 septembre 2025

Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres,

En notre qualité de commissaire(s) aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.
Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Annecy, le 29 septembre 2025,

Le Commissaire aux comptes

Audicé Alpes
Commissaires aux comptes

BLACK PANTHERS – APPROBATION DES COMPTES DES EXERCICES 2021, 2022, 2023 et 2024
ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE du 30 septembre 2025

Pour les comptes de l'exercice 2021, l'assemblée s'exprime ainsi :

- 0 Abstention
- 0 Contre

Les comptes de l'exercice 2021 sont validés.

Pour les comptes de l'exercice 2022, l'assemblée s'exprime ainsi :

- 0 Abstention
- 0 Contre

Les comptes de l'exercice 2022 sont validés.

Pour les comptes de l'exercice 2023, l'assemblée s'exprime ainsi :

- 0 Abstention
- 0 Contre

Les comptes de l'exercice 2023 sont validés.

Pour les comptes de l'exercice 2024, l'assemblée s'exprime ainsi :

- 0 Abstention
- 0 Contre

Les comptes de l'exercice 2024 sont validés.

BLACK PANTHERS – QUITUS A DONNER AUX ADMINISTRATEURS/DIRIGEANTS POUR LA GESTION
ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE du 30 septembre 2025

Quitus à donner aux administrateurs/dirigeants, l'assemblée s'exprime ainsi :

- 0 Abstention
- 0 Contre

Le quitus est validé.

ASSOCIATION BLACK PANTHERS THONON – QUESTIONS DIVERSES
ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE du 30 septembre 2025

Questions diverses :

Jean Michel LEROY, dit qu'il a compris le jeu d'écriture qui explique la différence entre le résultat des comptes annuels de l'AG ORDINAIRE et le rapport du commissaire aux comptes. Il demande si les déficits de trésorerie étaient basculés sur l'exercice suivant en totalité ou il y a une proportionnalité ?

Paul-Henri MARMOUD a réexpliqué en s'aidant des tableaux de bilans et de comptes de résultat pour illustrer son propos.

Il a insisté sur l'explication entre la situation financière et la situation du cash, sur le report des résultats se cumulant d'une année sur l'autre.

Les pertes sont en partie liées à des dépenses supplémentaires liées aux résultats sportifs (plus de déplacements en nombre et en coûts) avec les phases finales France et Europe, et qu'il y a des investissements qui n'ont pas encore porté leurs fruits comme par exemple la Panthers Pro et le E-sport.

Le résultat dégagé est négatif sur ces dernières années et la situation financière est tendue. La mobilisation est générale pour retrouver rapidement une situation bénéficiaire grâce à l'augmentation des partenariats et des manifestations.

La situation financière du Club est conditionnée aussi à l'implication des bénévoles et des partenaires, le soutien des collectivités et des mécènes.

L'Association rappelle que le nombre de bénévoles est considérable et il serait impossible pour l'Association de remplacer les bénévoles par une masse salariale. C'est ce qui fait la force de l'Association Black Panthers Thonon.

Il est important de faire comprendre aux partenaires que les recettes doivent augmenter sans trop augmenter le montant de l'adhésion des licencies pour continuer ainsi de développer les activités annexes et l'encadrement des jeunes.

ASSOCIATION BLACK PANTHERS THONON – CLOTURE DE SEANCE
ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE du 30 septembre 2025

Parole aux élu(e)s présents :

Philippe LAHOTTE, adjoint mairie de Thonon chargé de la vie associative.

« Assemblée générale à connotation moins sportive puisqu'il s'agit d'une assemblée générale financière mais tout aussi intéressante car elle montre la transparence de vos comptes et c'est très important de le voir... un travail remarquable réalisé par le Club, le comptable et le commissaire aux comptes » (Résumé)

Patricia MAHUT, conseillère départementale de la Haute Savoie

« L'Association BLACK PANTHERS a tout le soutien du Département… nous avons besoin de comptes très claires et précis car le service financier du Département va procéder à la vérification dès réception du procès-verbal… le Département compte 6 Clubs de hauts niveau, jamais le Club des BLACK PANTHERS n'a été signalé à risque… comme pour cette année, le montant des subventions du Département peuvent encore baisser à cause du contexte et du budget de l'Etat mais le Club sera toujours soutenu… grand bravo » (Résumé)

Fin de séance 20h16. (Benoit SIROUET : Président)

Le Président profite de la présence de l'adjoint mairie de Thonon chargé de la vie associative pour indiquer qu'il est toujours en attente d'une réponse du Maire de Thonon les Bains à la suite de son courrier où il demande un rendez-vous pour présenter les projets et besoins du Club.

Le Président informe qu'il avait fait la même requête auprès du Prédisent du Département de la Haute Savoie et ce dernier a répondu favorablement.

Remerciements à tous les participants et clôture de l'Assemblée Générale Financière suivie par une invitation à un vin d'honneur.
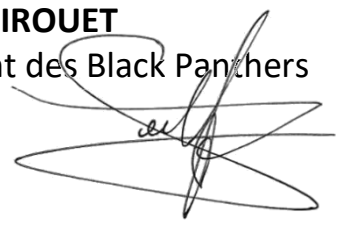
Benoit SIROUET
Président des Black Panthers